



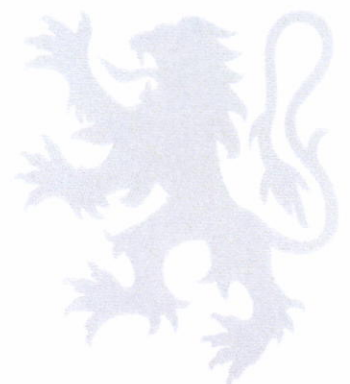
Commune d'Oron

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ORON

PREAVIS N° 12/2013

**Crédit pour la réfection d'un appartement
et de l'ancien bureau communal
à l'ancien collège d'Oron-le-Châtel**





Commune d'Oron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

L'ancien collège d'Oron-le-Châtel comprend un carnotzet, une grande salle communale et, à l'étage, le bureau de l'ancienne administration communale ainsi qu'un appartement de 3,5 pièces avec cuisine agencée.

Aujourd'hui, la Municipalité souhaiterait pouvoir relouer cet appartement ainsi que le bureau de l'administration communale, qui n'ont pas été rénovés depuis plus de 25 ans.

Dès lors, les coûts de réfection suivants, non prévus au budget, sont soumis à votre approbation. Les coûts envisagés sont les suivants :

Appartement :

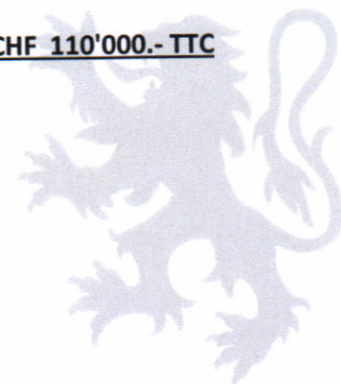
▪ Agencement d'une cuisine (y compris dépose de l'ancienne cuisine)	CHF	17'000.-
▪ Remplacement des fenêtres	CHF	14'000.-
▪ Réfection carrelage cuisine, salle de bain et hall d'entrée	CHF	5'100.-
▪ Divers travaux électriques (mise aux normes et raccordement cuisine)	CHF	8'250.-
▪ Réfection complète de la peinture	CHF	9'600.-
▪ Pose d'un nouveau parquet dans les chambres	CHF	5'200.-
▪ Remplacement de la porte d'entrée	CHF	3'000.-
▪ Installation nouvelles machines lave-linge et sèche-linge	CHF	3'500.-
▪ Fourniture et installation d'un fourneau à pellets	CHF	6'000.-
▪ Divers travaux sanitaire (remplacement WC et boiler)	CHF	5'000.-

Ancien bureau communal :

▪ Réfection complète de la peinture	CHF	3'600.-
▪ Pose d'un nouveau parquet	CHF	3'000.-
▪ Remplacement de la porte d'entrée	CHF	3'000.-
▪ Remplacement des fenêtres	CHF	8'000.-
▪ Divers, imprévus	CHF	15'750.-

Soit un total estimé à

CHF 110'000.- TTC





Commune d'Oron



Financement et amortissement

Demande de crédit

En regard de ce qui précède, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de **CHF 110'000.- TTC.**

Amortissement

Selon les règles de la comptabilité des communes, cet investissement devrait être amorti sur 30 ans au maximum. Dans le cadre de ces travaux susmentionnés, il a été décidé d'amortir cet investissement sur 15 ans, ce qui représentera une charge au compte de fonctionnement de l'ordre de **CHF 7'333.-** dès l'exercice qui suivra la fin des travaux.

Charges d'intérêts

En cas d'emprunt, calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3%, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de **CHF 110'000.-**, s'élèvent à **CHF 3'300.-** francs par an dès l'exercice qui suivra la fin des travaux.

Conclusions : Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

le Conseil communal d'Oron,

vu le préavis n° 12/2013 de la Municipalité du 13 mars 2013 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;





Commune d'Oron

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation précités ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit estimé à CHF 110'000.- TTC ;
3. de l'autoriser à financer ce montant avec des liquidités de la caisse communale ;
4. de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Philippe Modoux



Le secrétaire

Jean-Daniel Graz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mars 2013

Délégué de la Municipalité : M. Thierry Menétrey, Municipal

